



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. BONNIOU BENOIT**

KERVEZELLOU  
29800 TREFLEVEZ

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

Matinée	Après-midi
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**GAEC. DES CHENES**

LE KERMEUR  
29640 PLOUGONVEN

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a horizontal line underneath.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**EARL. JAMBOU**

LINGTHEO  
29390 SCAER

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**GAEC. NAVARROU**

QUINIQUIDEC  
29560 LANDEVENEC

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a horizontal line underneath.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*





## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**GAEC. CORCUFF**

KERBIZIEN  
29246 POULLAOUEN

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a horizontal line underneath.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. GELEBART JEAN CHRISTOPHE**

KERINOU  
29217 LE CONQUET

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. MUSELLEC DANIEL**

LESCOAT  
29460 L HOPITAL CAMFROUT

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a horizontal line underneath.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. PUECH BENOIT**

KERADENNEC  
29710 PLONEIS

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségol

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*





## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. PICOLLEC NICOLAS**

KERANCREACH  
29380 BANNALEC

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségol

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', with a horizontal line underneath.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. COZ NICOLAS**

KERANGUEVEN  
29860 PLABENNEC

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André Quenet", written over a horizontal line.

**André QUENET**

**« Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »**

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

**Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



Cette formation est  
Cofinancée par  
l'Union européenne

***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**MELLE. TARIDEC LENAIG**

PELLAND  
29190 LENNON

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*



## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. CLORENNEC BRIEUC**

ROSCOLER  
29170 PLEUVEN

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André Quenet", is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*





## **FORMATION : NOUVEAUX EMPLOYEURS: LA GESTION DU PERSONNEL, UNE COMPETENCE A NE PAS NEGLIGER**

**M. COLLOREC BENOIT**

KEROMEN  
29460 HANVEC

Réf : AC/LR/KD/13.08.171

**Objet** : Invitation à la formation, « Nouveaux employeurs: la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger

**Destinataires** : récents et nouveaux employeurs, employeurs en devenir...

**Responsable de stage** : Armelle CALMET

**CONTACT** : 02 98 64 02 20

Cher(e) Collègue,

La main d'œuvre salariale se développe de plus en plus dans les exploitations agricoles. Etre employeur nécessite des compétences qui ne sont pas innées. Il convient de les développer et de les entretenir pour conserver la main dans la gestion du personnel. Il s'agit également d'instaurer des relations constructives et équitables entre le chef d'entreprise et, le, la ou les collaborateurs. Sous-traiter à un service extérieur l'ensemble des formalités liées au personnel salarié n'exonère en rien l'employeur de sa responsabilité patronale.

Il s'agit de vous familiariser avec les connaissances juridiques et sociales de base nécessaires à la recherche, à l'accueil, à l'intégration, au suivi et à l'accompagnement d'un(e) nouveau (elle) salarié(e) dans votre exploitation. Cette formation aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2013**

Centre de Formation de Saint Ségat

**De 9h30 à 17h30** (durée : 7 heures)

**Armelle CALMET**, juriste à la FDSEA animera cette formation.

Cette formation est financée par les fonds de formation VIVEA.

**Pour valider votre inscription**, merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, ainsi que le règlement de la formation et du repas du midi. Dans l'attente de cette rencontre, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Président d'Agri-Formation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'André Quenet', is written over a horizontal line.

**André QUENET**

## « Nouveaux employeurs : la gestion du personnel, une compétence à ne pas négliger »

**Responsable de stage : Armelle CALMET - 02 98 64 02 20 (choix 2)**

### **Les objectifs :**

- Préparer les employeurs ou futurs employeurs à l'embauche et l'accueil d'un salarié,
- Connaître les cadres juridiques à respecter lors de l'embauche d'un premier salarié.

**Pré-requis :** aucun

**Descriptif et programme :** (programme détaillé disponible sur demande)

<b>Matinée</b>	<b>Après-midi</b>
<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- L'embauche d'un salarié :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Rédaction d'une fiche de poste</li><li>- La procédure de recrutement,</li><li>- Les obligations liées à l'embauche et les responsabilités de l'employeur.</li></ul>	<p><i>Intervention d'Armelle CALMET, juriste à la FDSEA</i></p> <p><b><u>- Le cadre juridique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Les dispositions de la convention collective départementale de travail,</li><li>- Les accords applicables aux exploitations agricoles,</li><li>- Présentation, analyse et compréhension d'un bulletin de paie,</li><li>- Les différents registres à tenir par un employeur:</li><li>- La formation des salariés: rôle et mission du FAFSEA.</li></ul>

Cette formation bénéficie des cofinancements suivants :



***Pour gagner en sérénité pendant ma formation,  
je me fais remplacer sur mon exploitation !***

*Je peux faire appel à un service de remplacement si je participe à une formation. Le remplacement peut avoir lieu pendant la formation ou dans les 3 mois qui suivent. Le service de remplacement assure pour moi l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'emploi du remplaçant et me facture la prestation.*

***Pour bénéficier du crédit d'impôt formation,  
je n'oublie pas de remettre à mon comptable mon attestation de présence.***

*A l'issue de la formation, Agri Formation enverra à l'ensemble des stagiaires une attestation de présence qui est à remettre au comptable. Je peux ainsi déduire de mes impôts jusqu'à 40 heures de formation par an*